

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 4 MAI 1880.

---

Observations contre un arrêté royal imposant d'office à la commune d'Oyghem  
la construction d'une nouvelle école.

(Pétition du bourgmestre, présentée à la Chambre, le 14 mars 1880.)

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (1), PAR M. DE LANTSHEERE.

---

MESSIEURS,

Le bourgmestre d'Oyghem expose à la Chambre qu'un *arrêté royal*, du 3 décembre dernier, impose d'office à la commune la construction d'une nouvelle école communale.

La commune compte 1,250 habitants. Elle possède, dit M. le bourgmestre, une école spacieuse et aérée, bâtie depuis vingt ans à peine.

Trois enfants, trois frères, forment toute la clientèle de cet établissement.

La situation financière de la commune est mauvaise. Le déficit annuel est de 1,700 francs.

Les besoins réels de la localité ne justifient point la mesure dont le bourgmestre se plaint à bon droit.

La commission conclut au renvoi de la pétition à M. le Ministre de l'Instruction Publique, avec demande d'explications.

*Le Rapporteur,*

J. DE LANTSHEERE.

*Le Président,*

BIEBUYCK.

---

(1) La commission était composée de MM. BIEBUYCK, président; WOESTE, DE LANTSHEERE, DE JONGHE D'ARDOYE, DE BRUYN et HANSSENS.

---